

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INÉGALITÉS DE SANTÉ EN PÉRINATALITÉ

Président : Dr Marc SCHOENE (Président institut Renaudot)

Assisté par le Dr Muriel PRUDHOMME (médecin adjoint chargée de la Protection Maternelle et de la Planification Familiale) **et M. Claude CHAVROT**

Composé d'une quinzaine de membres

Résultat présenté à la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile-de-France) de l'ARS

Sujet d'étude : Réduire les inégalités de santé en périnatalité en Ile-de-France, axe prioritaire du plan stratégique régional de santé

Présenté par le Dr Francine VIOLETTE

3^{ème} Journée du CROM au Jardin des Plantes

Jeudi 12 novembre 2015



PROBLÉMATIQUES ÉVOQUÉES ET PRÉCONISATIONS (1)

- Insuffisance de données épidémiologiques et demandes de communications par les services détenteurs d'informations afin d'évaluer l'impact des politiques publiques pour les populations les plus vulnérables
- Examiner les besoins de soutien ou de renforcement des activités de PMI, acteur de choix de proximité pour le parcours de soins et l'accompagnement social des populations les plus vulnérables

PROBLÉMATIQUES ÉVOQUÉES ET PRÉCONISATIONS (2)

- Articulations « Ville – PMI – Hôpital » encore insuffisantes même si des progrès incontestables ont été faits, notamment grâce aux réseaux de périnatalité (difficultés de prise en charge actuellement au niveau psychiatrique constatées par les PMI pour les plus vulnérables)

PROBLÉMATIQUES ÉVOQUÉES ET PRÉCONISATIONS (3)

- Demander à la CPAM une ouverture des droits plus facile en cas de maternité pour les plus démunies et une couverture étendue à 100 % du premier jour au 6^{ème} mois de grossesse en raison de l'inégalité des suivis de grossesse du fait du reste à charge concernant les examens du 1^{er} T et 2^{ème} T (échographies, dépistages de la trisomie 21, du diabète, de l'hépatite C)

PROBLÉMATIQUES ÉVOQUÉES ET PRÉCONISATIONS (4)

- Étudier l'adaptabilité du programme PRADO (sortie précoce de maternité) aux inégalités : aucune étude préalable de la disponibilité des sages-femmes en libéral pour effectuer ce travail supplémentaire n'a été faite et en Essonne les sages-femmes effectuant les visites à domicile post-natales ne sont plus en mesure de suivre à domicile les grossesses pathologiques sur prescription médicale